

Date de publication : **05/11/2020**

Le Directeur général de l'Agence Française de Développement,  
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;

Vu le décret du 29 mai 2019 portant nomination du Directeur général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 30 mai 2019 ;

## **DECIDE :**

Délégation est donnée à Monsieur Stéphane CARCAS, chef de projets Transport – référent Transport (MOB), à l'effet de signer, au nom du Directeur général, la convention de financement établie entre le port de Dunkerque et l'AFD dans le cadre du FEXTE (CNA1033) d'appui au partenariat entre Namibian Port Authority (Namibie) et le port de Dunkerque ainsi que tout acte se rapportant à la contractualisation de ce concours.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 25 février 2020  
En un exemplaire original

**Le Directeur général**  
**Rémy RIOUX**